



Sainte-Livrade

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil Municipal

FINANCE: Budget 2026 du jeudi 30 avril 2026 20:00

En exercice : 11

Présents : 9

Excusés : 2

Absents : 0

Procurations: 2

Date de la convocation :

14 avril 2026

Date d'affichage:

14 avril 2026

Président de séance :

Rachel TRILHE

Secrétaire de séance :

Christine FABRÉGUE

Rapporteur :

Frédéric GOUBIER

N° interne de l'acte :

2026-16

N° de feuillet : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Préfecture le: *11 mai 2026*

Publication le: *18 mai 2026*

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Livrade, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Rachel TRILHE, Mairie.

Membres présents :

Michel MORICE, Rachel TRILHE, Cédric FOURCASSIER, Émilie CELLA, Frédéric GOUBIER, Anne COSTES, Charlene BIGNERES, Jacques LARRUE, Christine FABRÉGUE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Marie BARRERE (donne pouvoir à Christine FABRÉGUE, Cédric JAEN (donne pouvoir à : Émilie CELLA)

Membres Absents :

Numéro interne de l'acte: 2026-16

Objet: Affectation du résultat 2025

Réuni sous la présidence de Rachel TRILHE, Maire, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2025 le 30 avr 2026

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Considérant que le Compte Administratif fait apparaître:

- Un excédent de fonctionnement de:	23 155,50
- Un excédent reporté de:	660 903,77
Soit un excédent de Fonctionnement cumulé de:	684 059,27
- Un excédent d'Investissement de:	3 959,48
- Un déficit des Reste à Réaliser de:	132 081,66
Soit un besoin de financement de:	128 122,18

DÉCIDE

d'Affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025: Excédent	684 059,27
Affectation Complémentaire en Réserve (1066)	128 122,18
Résultat reporté en Fonctionnement (002)	555 937,09
Résultat d'Investissement reporté (001): Excédent	3 959,48

Résultats de vote : Pour: 11, Contre: 0, Abstention: 0
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé Maire et la secrétaire de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Sainte-Livrade le 06 mai 2026
Rachel TRILHE, Maire

Secrétaire de séance:
Mme Christine FABRÉGUE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecour.fr

AFFECTATION DU RESULTAT

Poste Comptable 031012 - SGC GRENADE

Budget Collectivité 70400 - SAINTE LIVRADE -

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

RESULTAT CA 2024	AFFECTATION AU C/ 1068 EN 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
73 783,66 €		-69 824,18 €	132 081,66 €	-132 081,66 €	0,00 €	-128 122,18 €
680 509,44 €	19 605,67 €	23 155,50 €	0,00 €		0,00 €	684 059,27 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025						
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						
Total affecté au c/ 1068 :						
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						
D001	0,00 €		R001	RESULTAT REPORTE	3 959,48 €	
			D002		0,00 €	

Commentaires :

